

Elfte Sitzung – Onzième séance**Montag, 18. März 1985, Nachmittag****Lundi 18 mars 1985, après-midi**

14.30 h

Vorsitz – Présidence: Herr Koller Arnold

Präsident: Ich begrüße Sie herzlich zur dritten Sessionswoche und erkläre die Sitzung als eröffnet. Unserem Kollegen Herrn Kurt Müller, Meilen, darf ich herzlich zu seinem 60. Geburtstag gratulieren, den er am Wochenende begehen konnte. *(Beifall)*

Wir halten am vorgesehenen Programm fest, obwohl Herr Bundesrat Egli noch nicht einsatzfähig ist. Er wird in der Fragestunde von Herrn Bundesrat Aubert und nachher, bei der Kulturinitiative, durch Herrn Bundespräsident Furgler ersetzt.

Fragestunde – Heure des questions**Frage 14:****Neukomm. Kommission für Tabakfragen****Commission fédérale du tabac**

Der Drogenbericht vom März 1983 der Eidgenössischen Betäubungsmittelkommission stellt unter anderem fest, dass Rauchen mit Abstand an der Spitze der vermeidbaren Todesursachen in der Schweiz steht.

Am 22. Juni 1984 stimmte der Nationalrat dem Postulat zur Schaffung einer Eidgenössischen Kommission für Tabakfragen, mit der Aufgabe, den Bundesrat in der Bekämpfung des Tabakmissbrauchs zu beraten, einstimmig zu.

Was hindert nun den Bundesrat, die vom Bundesamt für Gesundheitswesen bereits im Herbst 1984 vorgesehenen Kommissionsmitglieder zu ernennen?

Wann gedenkt der Bundesrat, die von ihm gutgeheissene Kommission einzusetzen?

M. Aubert, conseiller fédéral: L'Office fédéral de la santé publique a déjà réalisé un certain nombre de travaux préliminaires. Il a établi une liste des organisations qui devraient faire partie de cette Commission fédérale sur le tabac.

Tout en s'efforçant d'accéder au désir pressant de la Commission de gestion du Conseil national et de réduire le nombre de commissions fédérales consultatives et celui de leurs membres, on examine actuellement la question de savoir si les tâches d'une commission fédérale sur le tabac ne pourraient pas être reprises par une commission consultative qui existe déjà.

De plus, le Conseil fédéral souhaite attendre de connaître les effets de la création d'un fonds suisse de prévention sur les commissions consultatives en matière de santé.

Frage 15:**Humbel. Dioxin-Deponie Karsau (BRD)****Décharge de dioxine à Karsau (RFA)**

Im Zusammenhang mit der Dioxin-Deponie im Karsauer Wald (BRD), wenige Kilometer von der Schweizer Grenze entfernt, bitte ich den Bundesrat um Beantwortung folgender Fragen:

1. Hat die BRD irgendwelche bilaterale oder multilaterale Abkommen verletzt? Welches wären die Sanktionen? Ist allenfalls der Abschluss eines neuen Abkommens notwendig?

2. Die EMPA in Dübendorf soll über die in Karsau gelagerten Materialien Untersuchungen angestellt haben.

Kann der Bundesrat heute die Resultate bekanntgeben?

– Wenn ja, wie lauten sie?

– Wenn nein, aus welchen Gründen nicht?

3. Was unternimmt das zuständige Bundesamt, damit die betreffenden Giftstoffe raschmöglichst beseitigt und vernichtet werden können? Bis wann ist das möglich?

M. Aubert, conseiller fédéral: La décharge de Karsau, située dans la région nord du Badisch-Rheinfelden, est un dépôt autorisé par les autorités allemandes compétentes, dans lequel sont stockés certains déchets industriels des entreprises Dynamit Nobel, Degussa et Aluminiumwerk Rheinfelden.

En relation avec les problèmes résultant de la production de PCP, par l'entreprise Dynamit Nobel, diverses mesures d'assainissement furent prises, l'année dernière déjà, par les autorités allemandes dans le dépôt de Karsau, notamment pour assurer l'étanchéité de la surface supérieure du dépôt et l'écoulement de l'eau de filtrage. Or, jamais les autorités du Baden-Wurtemberg n'ont constaté la présence de dioxine dangereuse dans l'eau de filtrage et dans la nappe phréatique.

Les examens de l'EMPA furent effectués à la demande du Ministère public de Baden-Wurtemberg. L'EMPA n'est autorisé à donner des renseignements qu'à son mandant. Les autorités suisses ont pris contact avec celles, compétentes, de la République fédérale d'Allemagne et ont été informées de l'état des faits.

Etant donné qu'il s'agit d'une procédure du Ministère public actuellement en cours, les résultats ne peuvent être publiés par des tiers. Si l'on se base sur les données disponibles aujourd'hui, on peut exclure une mise en danger de la Suisse par ce dépôt. On sait ainsi que le risque de pollution atmosphérique est pratiquement inexistant lorsqu'on se trouve en présence d'un dépôt couvert, que la dioxine se lie très fortement à d'autres matériaux et qu'elle ne peut donc pratiquement pas être extraite par l'eau.

De plus, les autorités suisses ont pu se persuader que les autorités compétentes de Baden-Wurtemberg ont ordonné un contrôle très soigneux et qu'elles sont également prêtes, le cas échéant, à appliquer d'autres mesures. A l'heure actuelle, rien ne permet de dire que la République fédérale d'Allemagne n'a pas respecté un principe quelconque du droit international.

Question 28:**Butty. Schweizerische Abrüstungskontrolle****Suisse et contrôle du désarmement**

Pour la Suisse, le désarmement ne saurait se concevoir sans une surveillance et un contrôle efficace.

Lors d'une émission TV et à l'occasion d'une interview accordée à un hebdomadaire, le Secrétaire d'Etat E. Brunner a déclaré que la Suisse envisageait de proposer un contrôle du désarmement en Europe au moyen d'un satellite et d'y participer, si aucune autre mesure ne pouvait rencontrer l'approbation des 35 Etats participant à la Conférence de Stockholm.

Cette proposition est d'une grande importance et permettrait à la Suisse de jouer un rôle actif en faveur de la paix. Il paraîtrait normal de renseigner le Parlement, et ainsi le peuple suisse, sur cette initiative d'une très grande portée internationale.

Dès lors, je demande au Conseil fédéral:

1. La Suisse envisage-t-elle, avec le concours des pays neutres, de proposer son concours pour le contrôle du

Mitteilungen des Präsidenten

Communications du président

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.03.1985 - 14:30
Date	
Data	
Seite	532-532
Page	
Pagina	
Ref. No	20 013 219

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.